

Décret

Générale

colonial

Décret n° 04-339-1925 05 janvier 1925

n° 04-339-1925 05

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 janvier 1928

Numéro JO

n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro

1 février 1925

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est approuvé, pour l'exercice 1925, le budget de la Côte française des Somalis, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 4.994.700 francs.

Art. 2

Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

GastoN DOUMERGUE Par Is Président de la République :le Ministre des colonies.:DALADIER.